



## Le mot du Maire

Chères Tenaysiennes, chers Tenaysiens,

Pour accompagner mes vœux, je ne m'appesantirai pas trop sur l'année que nous venons de passer et je ne tirerai pas, non plus, de plans sur la comète pour 2021, tant les incertitudes en tous genres rendent les projections difficiles et aléatoires.

Je me contenterai donc de vous souhaiter raisonnablement la meilleure année 2021 possible, en espérant que nous puissions rapidement nous rassembler et nous retrouver à l'occasion de moments festifs et conviviaux.

Gaël ALLAIN





## TRAVAUX EN COURS

Les travaux d'installation de la fibre ont débuté par la pose des armoires. La première est installée au fond de la Place de la Mairie et la deuxième le sera route d'Hauteville à la sortie de Tenay. Des conventions sont en cours de signature avec les propriétaires. Notez que le document à signer correspond à une autorisation d'ancrage sur les maisons. Il n'est pas un engagement avec un opérateur et vous n'avez rien à payer.



## NOUVEAU : ORDURES MENAGERES et TAXE INCITATIVE



A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, compétente en matière de ramassage des ordures ménagères, instaure la taxe incitative (TiEOM) à Tenay. **Attention, cela signifie qu'une partie importante du montant payé pour le ramassage des ordures ménagères dépendra désormais du nombre de levées.**

**Ne laissez pas vos bacs vides dans la rue sous peine de payer des ramassages inutiles !**

*Exemple pour une maison d'habitation dont la valeur locative est de 2100 € et qui aura fait ramasser son bac d'ordures ménagères 23 fois en 2021 : la part fixe est de  $2100 \times 5,42\%$  (pour un bac de 140 l) = 114 € à laquelle s'ajoute la part incitative de  $4,30 \text{ €} \times 23 \text{ collectes} = 99 \text{ €}$ . La TiEOM sera donc de 213 €.*

Pour tout renseignement ou si vous n'avez pas de conteneur, appelez le centre de collecte de la CCPA (tel 04 37 61 69 30) ou consultez le site Internet de la Communauté de Communes.



## INITIATION INFORMATIQUE

Le centre social Le Lavoir (Ambérieu) propose des séances d'initiations informatiques à Tenay

**le lundi de 10 h 00 à 12 h 00 en mairie**

Coût de la séance : 4 €

L'animatrice s'adaptera à tous niveaux (débutants, perfectionnement, remise à niveau....)

N'hésitez pas à vous inscrire en mairie : Tel 04 74 36 40 66





## DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Lors de la dernière séance du 8 décembre 2020, les élus ont voté certains changements à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

**SUBVENTION POUR RAVALEMENT DE FACADES** : les calculs sont revus pour une augmentation de l'aide accordée aux propriétaires qui engageront des travaux

de ravalement de façade de leur immeuble.

Ainsi, pour des travaux réalisés par un professionnel, une subvention d'un montant de 15 € du m<sup>2</sup> échafaudé, ou 45 % du montant TTC du devis, avec plafond de 3 000 €, pourra être octroyée.

Pour les personnes qui feront eux-mêmes les travaux de ravalement, une participation de la Commune pourra aller jusqu'à 50 % du montant des fournitures, avec un plafond de 500 €.

Pour ces 2 cas, une demande devra être déposée en Mairie et sera étudiée par la commission communale. Le choix du coloris sera déterminé conjointement avec le propriétaire.

### TARIFS COMMUNAUX

Cantine : Carnet de 10 tickets : 41 €

Transport scolaire : 25 € par enfant et par trimestre

Garages : 35 € ou 55 € par mois selon la taille du box

Jardins : 12 € par an

Prix de l'eau : 0.80 € le m<sup>3</sup> pour la part communale eau et 1.05 € le m<sup>3</sup> pour la redevance assainissement collectif.



NB : les tarifs des locations de salle seront, quant à eux, revus ultérieurement

### AMENAGEMENT DE SECURITE AUX ABORDS DE L' ECOLE PRIMAIRE



2 plateaux surélevés seront installés rue Centrale : un en haut vers la croix des Eaux-Noires et un devant l'école afin de ralentir la vitesse des véhicules dans ce secteur et ainsi sécuriser la circulation des piétons et notamment celle des enfants à l'entrée et sortie des cours.



## Renseignements utiles

### Mairie : Horaires d'ouverture

<b>LUNDI - JEUDI</b>	de 8 h 30 à 12 h 00
<b>MARDI</b>	de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00
<b>MERCREDI</b>	FERME TOUTE LA JOURNEE
<b>VENDREDI</b>	de 9 h 00 à 12 h 00
<b>SAMEDI</b>	de 9 h 00 à 12 h 00 le 9 et le 23 janvier

### Déchefferie de ST-RAMBERT : Horaires d'ouverture

<b>LUNDI - MARDI - MERCREDI</b>	de 13 h 30 à 18 h 00
<b>JEUDI - VENDREDI - SAMEDI</b>	de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00



### Maison de Services Au Public (Maison France Service)

Accueil à la Mairie (et non plus à la bibliothèque) le vendredi matin  
**sur rendez-vous** pris au préalable auprès d'Anaïs SAURAT

 **06 22 95 90 58**

 **strambert.csc.msap@alpha3a.org**

La MSAP vous accompagne dans vos démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, impôts. De plus, elle met à votre disposition un libre-accès à un poste informatique connecté à Internet.

### Médecins : Permanences à la maison médicale de St-Rambert le samedi matin

Dr CUGNIET : 16 janvier - 6 février  
Dr PACCALET : 2 janvier - 9 janvier  
Dr TOURASSE : 23 janvier - 30 janvier (à son cabinet)



Pour toute urgence médicale faites le 15



**Sacs jaunes** : vous pouvez les retirer à la supérette TOUT EN M'AIN.

Prochaines collectes :

Mardi 2 et 26 janvier pour les petites rues et hameaux

Mercredi 13 et 27 janvier pour le reste de la commune

**Attention : la taxe incitative, évoquée page 2, n'impacte pas la collecte des sacs jaunes.**